

MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 05
- votants : 04

L'an deux mil vingt, le trente un mars à 14 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 24/03/2020

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A. et Mmes ALBANO N., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents excuses : Mme BERAUD M. et Mrs HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M., FAY E.P.,
LESBROS JM..

-En raison de la crise sanitaire COVID 19, 1/3 des membres est suffisant pour le bon déroulement de la séance-

**Objet: Loyers du Gîte Saint Pierre et de La Fugerette/crise sanitaire
CORONAVIRUS/confinement/interruption d'exploitation**

**Monsieur PESCE André, Maire étant familialement concerné par le sujet abordé, ne
prend part ni au débat, ni au vote.**

Monsieur OPERTO Antoine, 1^{er} adjoint rappelle à l'assemblée :

Depuis le 14 mars 2020, minuit le Gite Saint Pierre a dû fermer sur ordre gouvernemental, cela causant
un préjudice économique remarquable pour ce commerce et La Fugerette repris depuis peu par la
SARL DANINA qui de plus comptait de nombreuses réservations en restauration et en couchage.

Il propose à l'assemblée :

**D'annuler pour ces deux commerces les loyers des mois d'avril, mai et juin 2020 ainsi que la
redevance eau/assainissement du 1^{er} semestre 2020 ;** cela représente une perte pour la
commune de 3 707.20€ mais peut permettre la pérennité des petits commerces de proximité de la
commune assurant aussi le lien social comme un lieu de rencontre et d'échange pour les habitants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Est tout à fait favorable** à la proposition de Monsieur le 1^{er} adjoint, conscient que les petits
commerces vont avoir du mal à se remettre de cette crise sanitaire et que par conséquent il
faut les aider.
- Demande d'annuler comptablement les loyers d'avril pour un montant de 1 100€ déjà émis.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

OPERTO Antoine,
1^{er} adjoint au Maire de LE FUGERET

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/03/2020 004-210400909-20200331-DE_2020_015-DE